

ASSEMBLEE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Session 1992-1993

Séance du lundi 19 juillet 1993

COMPTE RENDU INTEGRAL

SOMMAIRE

	Pages
<i>Approbation de l'ordre du jour</i>	2
<i>Proposition de modification du règlement de l'Assemblée.</i>	2
<i>Votes réservés</i>	2
<i>Proposition de décret attribuant l'exercice de certaines compétences de la Communauté française à la Région wallonne et à la Commission communautaire française</i>	3
<i>Votes réservés</i>	3
<i>Votes nominatifs.</i>	4
sur la proposition de résolution portant création d'une commission mixte de concertation avec les organismes internationaux publics et privés établis à Bruxelles.	5
sur l'ordre du jour pur et simple déposé en conclusion de l'interpellation de M. Galand et Mme Foucart à M. le Ministre Thys, sur « la défense de service de première ligne des centres de santé mentale	6
<i>Vœux</i>	6

Présidence de M. S. Moureaux, Président

La séance est ouverte à 14 h 30.

(M. Escolar, Secrétaire, prend place au Bureau.)

(Le procès-verbal de la dernière réunion est déposé au Bureau.)

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

ORDRE DU JOUR

Approbation

M. le Président. — Au cours de sa réunion du mercredi 7 juillet 1993, le Bureau élargi a procédé à l'élaboration de l'ordre du jour de la séance publique de ce lundi 19 juillet 1993 (article 27).

Aujourd'hui, nous avons à voter sur la proposition de modification du Règlement, la proposition de décret III, et la proposition de résolution portant création d'une Commission mixte de concertation avec les organismes internationaux publics et privés établis à Bruxelles, qui ont fait l'objet de notre dernière séance, et dont la discussion est terminée.

Ensuite nous aurons à nous prononcer sur les motions introduites à l'issue de l'interpellation de M. Galand à M. le Ministre Thys sur la défense de service de première ligne des Centres de santé mentale et la réponse du Ministre.

Quelqu'un demande-t-il la parole? (*Non.*)

Si personne ne demande la parole, l'ordre du jour est adopté.

VOTES NOMINATIFS

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur les projets — et propositions — dont l'examen est terminé.

PROPOSITION DE MODIFICATIONS DE REGLEMENT

Votes sur les articles réservés

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes sur les articles réservés de la proposition de modification du règlement.

Je vous propose de voter par assis et levé.

Nous votons sur l'amendement n° 1. (*Certains membres se lèvent.*)

M. Hasquin. — Nous demandons le vote nominatif, Monsieur le Président.

M. le Président. — Cette demande est-elle appuyée? (*De nombreux membres se lèvent.*)

Monsieur de Lobkowicz, je vois que vous demandez la parole, voulez-vous faire une déclaration avant le vote?

M. de Lobkowicz. — Non, Monsieur le Président, je voudrais protester contre le fait que certains membres suppléants qui sont appelés à siéger et qui n'ont pas le droit de vote, participent au vote en se levant.

M. Dumont. — C'est par politesse que je me suis levé!

M. le Président. — La demande de vote nominatif étant régulièrement appuyée, nous allons donc y procéder.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'article 1^{er}.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

34 ont voté oui.

2 ont voté non.

24 se sont abstenus.

En conséquence, l'article 1^{er} est adopté.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picque, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

MM. de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus:

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Patoul, Mmes Dereppe, Deryn, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'article 2.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet article est adopté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

L'article 2 est donc adopté.

Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'article 9.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet article est adopté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder?

M. de Patoul. — Je demande le vote nominatif, Monsieur le Président.

M. le Président. — Il est procédé au vote.

60 membres ont pris part au vote.

45 ont voté oui.

2 ont voté non.

13 se sont abstenus.

En conséquence, l'article 9 est adopté.

Ont voté oui :

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Dupuis, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picque, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

MM. de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus :

MM. André, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, Mme Dery, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Simonet, Smits et Zenner.

M. le Président. — Mesdames, Messieurs, nous passons maintenant au vote sur l'article 10.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

45 ont voté oui.

2 ont voté non.

13 se sont abstenus.

En conséquence, l'article 3 est adopté.

Ont voté oui :

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Dupuis, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picque, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

MM. de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus :

MM. André, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, Mme Dery, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Simonet, Smits et Zenner.

Les modifications du règlement qui ont déjà été votées la semaine dernière, ainsi que celles que nous venons de voter, seront incorporées au règlement.

Un règlement modifié et renuméroté vous parviendra prochainement.

PROPOSITION DE DECRET (III) ATTRIBUANT L'EXERCICE DE CERTAINES COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE FRANÇAISE A LA REGION WALLONNE ET A LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANÇAISE

Votes sur les amendements et articles réservés

M. le Président. — L'ordre du jour appelle les votes sur les amendements et articles réservés de la proposition de décret.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 1 de M. Hasquin, Mme Lemesre et M. Simonet à l'article 4.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

34 ont voté non.

26 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non :

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui :

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dery, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Michot, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

L'article est adopté.

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 2 de M. Hasquin, Mme Lemesre et M. Simonet à l'article 7.

Le Conseil est-il d'accord pour considérer que cet amendement est adopté par le même vote que celui auquel nous venons de procéder? (*Assentiment.*)

L'amendement n° 2 est donc rejeté.

Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 3 de M. Hasquin, Mme Lemesre et M. Simonet à l'article 7.

M. de Patoul. — Je demande un vote nominatif sur l'amendement numéro 3 à l'article 7.

M. le Président. — Cette demande est-elle appuyée? (*De nombreux membres se lèvent.*)

Il y sera donc procédé.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

45 ont voté non.

15 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non :

MM. Adriaens, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Pouillet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui :

MM. André, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Mme Derny, MM. Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Mesot, Michel, Michot, Simonet, Smits et Zenner.

L'article 7 est adopté.

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 4 de M. Hasquin, Mme Lemesre et M. Simonet à l'article 11.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

34 ont voté non.

26 ont voté oui.

En conséquence, l'amendement n'est pas adopté.

Ont voté non :

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté oui :

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dery, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Michot, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

L'article 11 est adopté.

M. le Président. — Nous passons au vote nominatif sur l'amendement n° 5 de Mme Huytebroeck, M. De Coster, Mmes Willame, Nagy et M. Demannez à l'article 14.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

34 ont voté oui.

2 ont voté non.

24 se sont abstenus.

En conséquence, l'amendement est adopté.

Ont voté oui :

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

MM. de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus :

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dery, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel,

Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

L'article 14 ainsi amendé est adopté.

M. le Président. — Comme cet amendement entraînait un décalage dans la numérotation, nous allons donc pour clarifier les choses voter sur le nouvel article 15 qui est l'ancien article 14.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

34 ont voté oui.

2 ont voté non.

24 se sont abstenus.

En conséquence, l'article 15 est adopté.

Ont voté oui :

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Pouillet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame-Boonen.

Ont voté non :

MM. de Looz-Corswarem et Michot.

Se sont abstenus :

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Patoul, Mmes Dereppe-Soumoy, Dery, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Mme Payfa, MM. Roelants du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote nominatif sur l'ensemble de la proposition de décret III.

La parole est à M. Hasquin.

M. Hasquin. — Monsieur le Président, Chers Collègues, chacun, parmi les partis francophones, s'accordait sur la nécessité de remédier aux difficultés financières de la Communauté française. Les libéraux, eux aussi, estimaient qu'un effort régional devait être consenti en la matière.

Ce que nous vous reprochons, c'est d'avoir choisi la méthode qui conduisait à un démantèlement pur et simple de la Communauté française. On aurait pu imaginer un système de financement de la Communauté française à partir d'un droit de tirage exercé par celle-ci sur la Région de Bruxelles-Capitale. D'autres options ont été retenues.

En d'autres termes — il faut pouvoir oser le dire — sous le prétexte de parachever la réforme de l'Etat, vous avez contribué à achever la Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs du PRL.*)

M. le Président. — La parole est à M. de Patoul.

M. de Patoul. — Monsieur le Président, Chers Collègues, nous pensons qu'effectivement le montage juridique qui nous est proposé ne correspond pas à un renforcement de la Com-

munauté française et que d'autres voies étaient possibles pour son refinancement.

Même s'il était possible de refinancer la Communauté française par le biais des Régions, ce transfert de compétences ne nous semble pas heureux. Nous voterons donc contre ce transfert qui, selon nous, déforce la Communauté française. (*Applaudissements sur les bancs FDF-ERE.*)

M. le Président. — La parole est à Mme Nagy.

Mme Nagy. — Monsieur le Président, Messieurs les membres du Collège, Chers Collègues, ECOLO a adopté une autre attitude d'opposition que celle du PRL et d'un parti de la majorité, à savoir le FDF-ERE. Nous avons décidé de soutenir une proposition susceptible de recueillir la majorité tant au Conseil de la Communauté française qu'à la Région wallonne et à la COCOF.

C'est le cas de la proposition d'ordonnance qui nous est soumise au vote aujourd'hui. Elle poursuit deux objectifs: le refinancement de la Communauté française par un apport d'aide régionale — chacun a reconnu que cet apport des Régions est incontestable — et une meilleure organisation de la répartition des compétences, qui devra se faire d'une manière plus cohérente et plus proche des populations qui en bénéficient.

Je pense que ces deux objectifs sont atteints. C'est pour cette raison que le groupe ECOLO votera en faveur du décret qui nous est proposé.

M. le Président. — La parole est à Mme Willame.

Mme Willame. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, le transfert des compétences que nous allons voter et que nous acceptons aujourd'hui doit essentiellement contribuer, partiellement bien sûr, au refinancement de la Communauté française et au secteur non marchand qu'elle gère et qui est essentiel pour le PSC.

Loin de démanteler la Communauté française, cette institution à laquelle nous tenons, ce transfert lui laisse en un certain nombre de domaines le pouvoir normatif et recentre la Communauté autour de ces trois compétences essentielles: l'enseignement, l'audiovisuel et la culture.

Ce décret III est relatif au transfert des matières qui, par leur connexité avec les compétences régionales, y seront mieux gérées et seront plus proches des citoyens.

Mon groupe votera ce décret.

M. le Président. — La parole est à M. De Coster.

M. De Coster. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, nous voici au bout d'un processus, d'un mécanisme long et difficile qui nous permet d'arriver au vote du troisième décret. Je dirai simplement qu'à la lumière des débats, il est apparu que, premièrement, ce décret permettait indiscutablement un refinancement, ô combien nécessaire, de la Communauté.

Deuxièmement, qu'aucune alternative crédible, malgré les discours enflammés, n'a été avancée par l'opposition pour trouver un autre mécanisme et d'autres moyens de refinancement.

Troisièmement, qu'il est indiscutable qu'à la fois ce mécanisme et ce transfert laissent la Communauté maîtresse d'elle-même, indépendante et renforcée, d'une part, et que les solutions négociées ne sont certainement pas désavantageuses pour Bruxelles, d'autre part.

Enfin, à la lumière des débats, mes Chers Collègues, peut-être y a-t-il deux moyens d'«aimer» la Communauté: l'un c'est de tenir des discours enflammés, enthousiastes à la tribune, l'autre c'est de prendre ses responsabilités, le PS, le PSC et ECOLO les ont prises. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

M. le Président. — Nous passons au vote.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris part au vote.

34 ont voté oui.

26 ont voté non.

En conséquence, la proposition de décret amendée est adoptée.

Elle sera soumise à la sanction du Collège.

Ont voté oui:

MM. Adriaens, Beauthier, Debry, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, M. Galand, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Moureaux, Mmes Mouzon, Nagy, MM. Parmentier, Picqué, Poulet, Rens, Stalport, Thys, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non:

M. André, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, de Patoul, Mmes Dereppe, Deryn, Dupuis, MM. Gosuin, Guillaume, Hasquin, Mme Lemesre, MM. Maingain, Mesot, Michel, Michot, Mme Payfa, MM. Roelants-du Vivier, Simonet, Smits, van Eyll et Zenner.

PROPOSITION DE RESOLUTION PORTANT CREATION D'UNE COMMISSION MIXTE DE CONCERTATION AVEC LES ORGANISMES INTERNATIONAUX PUBLICS ET PRIVES ETABLIS A BRUXELLES

Vote nominatif sur l'ensemble

M. le Président. — L'ordre du jour appelle le vote sur l'ensemble de la proposition de résolution.

— Il est procédé au vote nominatif.

59 membres ont pris part au vote.

49 ont voté oui.

8 ont voté non.

2 se sont abstenus.

En conséquence, l'ensemble de la proposition de résolution est adoptée.

Il en sera donné connaissance au Président du Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et au Président du *Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie*.

Ont voté oui:

MM. André, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, de Clippele, De Coster, De Grave, de Lobkowicz, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, MM. Deryn, Dupuis, Escolar, Mme Foucart, MM. Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vander-

roost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, MM. Magerus, Maingain, Mesot, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame et M. Zenner.

Ont voté non :

MM. Adriaens, Debry, Mme de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Mmes Huytebroeck et Nagy.

Se sont abstenus :

MM. De Looz-Corswarem et Michot

M. le Président. — J'invite les membres qui se sont abstenus à faire connaître le motif de leur abstention.

La parole est à M. de Looz-Corswarem.

M. de Looz-Corswarem. — Le Front national belge s'est abstenu, car il ne peut voter en faveur d'une proposition de création de commissions dans lesquelles il n'aura même pas un observateur. En effet le droit à l'information lui est refusé par les totalitaires et leurs complices.

MOTIONS INTRODUITES EN CONCLUSION DE L'INTERPELLATION DE M. GALAND A M. LE MINISTRE THYS

Vote nominatif

M. le Président. — Nous votons à présent sur les motions introduites en conclusion de l'interpellation de M. Galand (et Mme Foucart) à M. le Ministre Thys, sur la défense de service de première ligne des centres de santé mentale et la réponse du Ministre, lors de la séance du 16 juillet.

La première, déposée par Mmes de Ville de Goyet, Huytebroeck ainsi que M. Duponcelle est libellée comme suit :

«L'Assemblée de la Commission communautaire française,

Ayant entendu l'interpellation de M. Paul Galand au Ministre Thys, sur la défense de service de première ligne des Centres de santé mentale et la réponse du Ministre,

— Demande au Ministre de la Santé de veiller à préserver et développer le caractère de Service de Santé de première ligne y compris en ce qui concerne la toxicomanie.

— Insiste auprès du Ministre pour que les concertations et coordinations mises en place, les médecins généralistes, piliers des soins et de la prévention de première ligne soient associés en permanence.»

La seconde déposée par Mme Willame, MM. De Coster et de Patoul libellée comme suit :

«L'Assemblée de la Commission communautaire française,

Ayant entendu en séance plénière l'interpellation de M. Galand au Ministre Thys, sur la défense de service de première ligne des Centres de santé mentale et la réponse du Ministre passe à l'ordre du jour pur et simple.»

En application du Règlement, la motion relative à l'ordre du jour pur et simple a la priorité, nous votons donc sur celle-ci en priorité.

— Il est procédé au vote nominatif.

60 membres ont pris par au vote.

37 ont voté oui.

23 ont voté non.

En conséquence, la motion pure et simple est adoptée.

Le vote de cette résolution entraîne la caducité de l'autre.

Ont voté oui :

M. Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, De Coster, Demannez, de Marcken de Merken, Demaret, de Patoul, Mme Dereppe, MM. Dupuis, Escolar, Mme Foucart, M. Gosuin, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hotyat, Huygens, Mme Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Magerus, Maingain, Moureaux, Mme Mouzon, M. Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen et Willame.

Ont voté non :

MM. Adriaens, André, Debry, de Clippele, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, de Patoul, Mmes Deryn, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Galand, Guillaume, Hasquin, Mmes Huytebroeck, Lemesre, MM. Mesot, Michel, Michot, Mme Nagy, MM. Simonet, Smits, et Zenner.

VŒUX

M. le Président. — L'Assemblée a ainsi terminé ses travaux pour cette session.

Je souhaite de bonnes et fructueuses vacances et un repos bien mérité à tous nos Collègues afin qu'ils nous reviennent en grande forme après les vacances pour participer aux travaux qui nous attendent. Je veux également remercier en votre nom, le personnel de l'Assemblée, du CRB, du Sénat et de la Chambre des représentants, du CRA et du CRI, qui suivent nos travaux avec l'attention que vous savez et la compétence que nous leur connaissons. Je crois pouvoir vous demander de les applaudir. (*Applaudissements.*)

La séance est levée.

— La séance est levée à 12 h 50.

Membres présents à la séance :

MM. Adriaens, André, Beauthier, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cools, Cornelissen, Debry, Mme Deryn, MM. de Jonghe d'Ardoye, de Clippele, De Coster, De Grave, de Lobkowicz, de Looz-Corswarem, Demannez, Demaret, de Marcken de Merken, de Patoul, Mmes Dereppe, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Mme Dupuis, M. Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Guillaume, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hasquin, Hotyat, Huygens, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Lalot, Leduc, Lemaire, Mme Lemesre, M. Leroy, Mme Nagy, MM. Maingain, Maison, Magerus, Mesot, Michel, Michot, Moureaux, Mme Mouzon, MM. Paternoster, Parmentier, Mme Payfa, MM. Picqué, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Simonet, Smal, Smits, Stalport, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame et M. Zenner.

QUESTIONS ECRITES ADRESSEES, DURANT LA SESSION 1992-1993, AU MINISTRE CHARGE DE LA CULTURE ET DE L'AIDE AUX PERSONNES, AUXQUELLES IL N'A PAS ETE REPONDU DANS LE DELAI REGLEMENTAIRE (ART. 60.5)

— Petits (et grands) subsides alloués par la Commission communautaire française (S. de Lobkowicz).

— Opération «Parlez français à Prague et à Moscou» (O. Maingain).

— Procédure concernant l'envoi et la réception du courrier des fonctionnaires de la Commission communautaire française (Mme M. Lemesre).

— Colloque: l'alternance à part entière (Ph. Smits).

— Subsidés aux centres culturels bruxellois (S. de Lobkowicz).

— Investissement en faveur de certaines infrastructures culturelles bruxelloises (A. de Ville de Goyet).

— Patrimoine immobilier de la Communauté française (A. de Ville de Goyet).

